

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFERT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.098

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

8 NOVEMBRE 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

8 NOVEMBRE 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. COASSIN représenté par M. CANDAU  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE  
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE 1000 REPAS/JOUR  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 31 mars 1998, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer et à engager un marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une nouvelle UNITE CENTRALE DE PRODUCTION OU CUISINE CENTRALE de 1000 repas/jour dont 94,5 % de repas scolaires.

Après avis et classement de la commission, un marché négocié de maîtrise d'oeuvre a été conclu le 30 avril 1999 avec le groupement de maîtres d'oeuvre BEGC/ARCHIPEL/OLIVIER/CICS/A.I pour un montant de 899.686,55 Frs TTC.

Afin d'aider la réalisation de cet équipement pour un COUT GLOBAL D'OPERATION estimé à 9,2 Millions de Francs TTC, il s'avère judicieux de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de Demande de subvention pour la construction d'une nouvelle Unité Centrale de Production de 1000 repas/jour
- VU l'avis de la Commission de Travaux du 25 août 1999
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour la construction d'une UNITE CENTRALE DE PRODUCTION de 1000 repas/jour.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 novembre 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**